

NextStage Croissance

Notice détaillée

Ce document fournit les caractéristiques principales de ce Fonds d'Investissement Alternatif « FIA » aux souscripteurs/adhérents ayant conclu un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation dont une partie des unités de compte sont représentées par des actions de NextStage Croissance et aux associés, devenus détenteurs d'actions de NextStage Croissance par remise en titres des unités de compte correspondantes. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin d'aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans NextStage Croissance et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

NextStage Croissance

CODE ISIN (Actions A) : FR0013202108

Société par actions simplifiée à capital variable (ci-après « NextStage Croissance »),
gérée par NextStage^{AM} (ci-après la « Société de Gestion »)

Objectifs et politique d'investissement

NextStage Croissance a pour objectif de réaliser des investissements principalement en titres de capital (actions, parts...) et titres donnant accès au capital (obligations convertibles...), de sociétés non cotées, ayant leur siège dans un Etat de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale, qui exercent une activité industrielle et commerciale. Ces investissements seront exclusivement réalisés au travers de NextStage SCA, un fonds d'investissement alternatif, constitué sous la forme d'une société en commandite par actions, également géré par la Société de Gestion, qui a vocation à être admis, sous réserve notamment des conditions de marché et de l'approbation de la documentation liée par l'AMF, à la cotation sur le compartiment C d'Euronext.

NextStage Croissance a pour objet exclusif de recueillir des fonds en représentation de contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation, tels que définis à l'article L.131-1 du code des assurances en vue de les investir conformément à sa stratégie décrite ci-dessous.

NextStage Croissance investira :

- 90% à 95% (1) des sommes reçues au titre de sa constitution et de ses augmentations de capital successives dans NextStage SCA. Ces investissements seront réalisés en capital, au travers de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires émises par NextStage SCA. NextStage SCA a pour objectif de réaliser principalement des investissements long terme dans des entreprises européennes, principalement non cotées, mais qui pourront être également cotées (répartition cible 75%-25%), de taille moyenne et intermédiaire bénéficiant notamment des tendances de fond suivantes : (i) *l'emotion led economy*, (ii) *l'economy on demand*, (iii) l'« internet industriel » et (iv) la croissance verte ou « économie positive ». Les investissements concernent des entreprises ayant un chiffre d'affaires situé généralement entre 10 et 500 millions d'euros. NextStage SCA investira généralement entre 4 et 40 millions d'euros par société (sans seuil minimum pour les sociétés cotées), avec un objectif de diversification de ses investissements répartis à terme sur 40 à 50 investissements. Les investissements de NextStage SCA seront principalement minoritaires mais NextStage SCA participera de manière active aux organes de contrôle et de surveillance de la cible (et pourra prendre, des participations majoritaires), au moins pour les participations non cotées.
- Le solde, soit au plus 10%(1), sera initialement conservé à titre de trésorerie – investie le cas échéant en OPCVM monétaires agréés à la commercialisation en France, voire en opérations à terme - ou partiellement utilisé pour payer les différents frais de NextStage Croissance.

NextStage Croissance ne devrait pas percevoir et donc distribuer de dividendes dès lors que son actif sera principalement investi dans

NextStage SCA qui a vocation à réinvestir les produits (intérêts, dividendes) et plus-values réalisées lors de la cession des ses investissements.

NextStage Croissance pourra avoir recours à l'endettement dans la limite de 10% maximum de son actif net notamment pour honorer les demandes de rachat de ses actions.

NextStage Croissance est une société dont la durée de vie est de 99 ans sauf prorogation ou dissolution anticipée.

La devise de NextStage Croissance est l'euro.

NextStage Croissance est une société à capital variable.

Lors du dénouement de leurs contrats, les souscripteurs/adhérents d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou leur(s) bénéficiaire(s) pourront, sous réserve de respecter les conditions légales, recevoir un paiement en titres sous forme d'Actions A de NextStage Croissance. Les Actions A sont dépourvues de droit de vote. En contrepartie notamment, elles donnent droit à l'intégralité des bénéfices et de l'actif social et à leur quote-part du produit de liquidation de NextStage Croissance. Cette quote-part est égale au produit de liquidation diminué de la quote-part des titulaires d'Actions B, cette dernière étant plafonnée au montant souscrit par les titulaires d'Actions B depuis la constitution de NextStage Croissance et non remboursé.

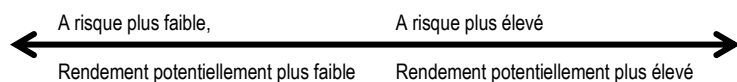
Simultanément ou postérieurement à la remise en titres, les souscripteurs/adhérents, ou leurs bénéficiaires, d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation devenus associés peuvent demander à NextStage Croissance de racheter leurs Actions. Les demandes de rachat sont centralisées au moins 3 jours ouvrés avant l'établissement de la Valeur Liquidative des Actions A, calculée une fois par mois et sont en principe honorées sur la base de cette Valeur Liquidative au plus tard dans les 60 jours maximum de la date d'établissement de la Valeur Liquidative, avec un mécanisme d'ajustement à la hausse ou à la baisse pour prendre en compte le prix d'exécution réel de la vente des titres sous-jacents NextStage SCA en cas d'écart excédant plus ou moins 1%

Toutefois, les demandes de rachat pourront ne pas être honorées, ou n'être honorées que partiellement faute de liquidité et pourront exceptionnellement être refusées si le rachat était susceptible d'entraîner un problème réglementaire, juridique et/ou fiscal à NextStage Croissance ou porterait le capital social de NextStage Croissance en deçà de son montant minimum.

- (1) Ces % s'appliquent au réinvestissement initial des sommes collectées. L'équilibre entre trésorerie et titres NextStage SCA peut ensuite varier dans le temps du fait du paiement des frais de fonctionnement à partir de la trésorerie et de l'évolution de la valeur des titres NextStage SCA

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque de NextStage Croissance



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

NextStage Croissance présente un risque très élevé de perte en capital. L'indicateur synthétique des risques figurant ci-dessus prend en compte le seul risque de perte en capital et compte tenu de la nature des investissements réalisés par NextStage Croissance, la case 7 apparaît comme la plus pertinente pour matérialiser le degré de ce risque (notamment lié aux investissements non cotés réalisés par NextStage SCA).

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : NextStage Croissance investira 90% à 95% des sommes reçues au titre de la souscription à son capital dans NextStage SCA qui n'est à la date d'établissement du présent document pas cotée et pourrait ne pas l'être. NextStage Croissance pourrait avoir des difficultés à céder les actions qu'elle détient dans NextStage SCA et ainsi ne pas disposer de la liquidité nécessaire pour répondre aux demandes de rachats. La Société de Gestion s'engage à assister la société d'assurance dans la recherche d'un acheteur secondaire dans ces hypothèses.

Même en cas de cotation, il n'est pas certain que les actions de NextStage SCA soient suffisamment liquides pour permettre d'honorer dans les délais envisagés les demandes de rachat des actions A de NextStage Croissance.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de fonctionnement de NextStage Croissance uniquement y compris les coûts de commercialisation et de distribution des Actions A, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais prélevés à l'entrée :

- Frais de constitution TTC: 0.41%
- Commission de gestion intercalaire : 1.18%

Frais prélevés à la sortie : Néant

Frais prélevés sur une année :

Frais de gestion : 1.1% (1)

Les frais de gestion n'incluent pas les frais et honoraires externes liés au fonctionnement et à l'administration de NextStage Croissance,

notamment Commissaire aux comptes, dépositaire, expert comptable et frais juridiques liés à la vie sociale et réglementaire.

(1) L'assiette est égale au produit de la dernière Valeur Liquidative d'une Action A communiquée aux Associés conformément aux Statuts multiplié par le nombre d'Actions A existantes à la date de calcul.

Performance

NextStage Croissance ayant moins d'un an d'existence, la société ne dispose pas encore de données relatives à ses performances passées. La Société de gestion rappelle que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : Société Générale
29, boulevard Haussmann – 75009 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'information sur NextStage Croissance : ses statuts, le dernier rapport annuel (après approbation des comptes de l'exercice 2016) sont ou seront disponibles sur simple demande écrite de l'associé adressée à la Société de Gestion dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande. Sur option, ces documents pourront être adressés sous format électronique.

Lieu, périodicité et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative des actions A est disponible au plus tard le 15 de chaque mois et sera automatiquement adressée au(x) société(s) d'assurances. Par ailleurs, elle est disponible sur simple demande de l'associé adressée à info@nextstage.com. La périodicité de valorisation est mensuelle.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de NextStage Croissance peuvent être soumis à taxation. Il est donc conseillé aux investisseurs potentiels de consulter leurs conseils fiscaux concernant les conséquences fiscales résultant de la détention de titres ou d'unités de compte adossées aux actions A de NextStage Croissance sur leur situation fiscale personnelle.

Fiscalité de NextStage Croissance :

NextStage Croissance est une société soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) dans les conditions de droit commun.

Elle envisage d'opter pour le statut fiscal de société de capital risque. Dans cette hypothèse, elle ne serait pas imposée sur les produits et plus-values qui lui seraient versées par NextStage SCA. Cette option ne constitue pas une garantie ou un engagement.

Une contribution additionnelle à l'IS -dont le taux est actuellement de 3%- sera due et prélevée à la source sur toute distribution versée par NextStage Croissance à ses associés.

Informations contenues dans la notice :

La responsabilité de la Société de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes des statuts de NextStage Croissance.

Pour toute question, s'adresser à : NextStage AM / Tél : 01 53 93 49 40 / E-mail : info@nextstage.com

Les informations contenues dans la présente note détaillée sont exactes et à jour au 31/08/2016.